



5èmes Journées Nationales
de l'Information Médicale
et du Contrôle de Gestion
en Psychiatrie

22 - 23
SEPTEMBRE
2016
BRUMATH

Quelle place pour la psychiatrie dans les GHT ?

Claire CHARMET, directrice adjointe, EPSAN (Brumath-67)

Sommaire

- Données nationales et répartition de l'offre de soins publique de psychiatrie
- L'analyse des conventions : partie 1 l'échantillon
- L'analyse des conventions : partie 2 contenu



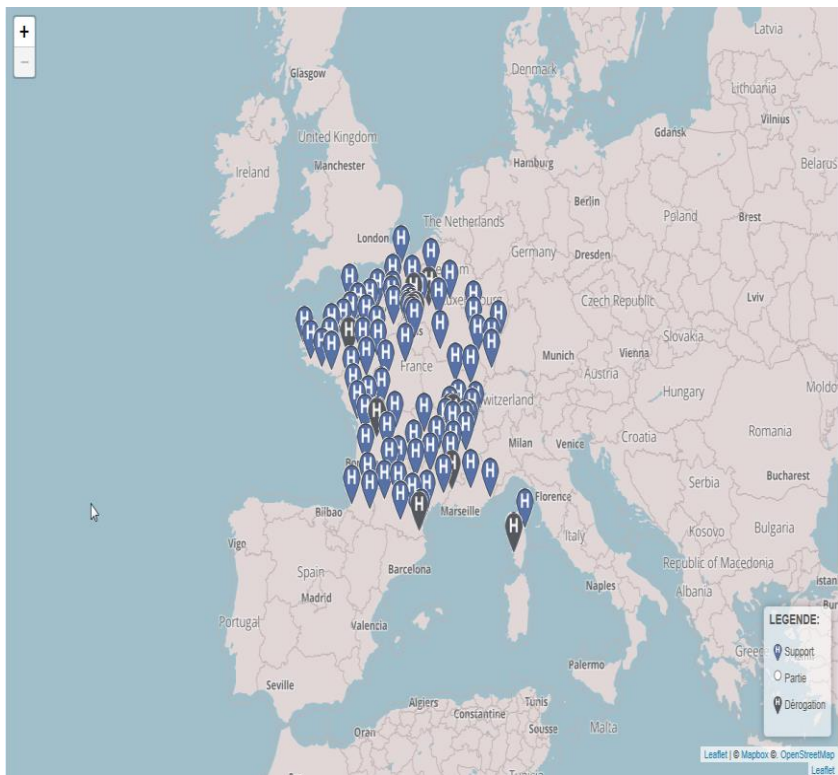
Quelle place pour la psychiatrie dans les GHT ?

DONNÉES NATIONALES ET RÉPARTITION DE L'OFFRE DE SOINS PUBLIQUE DE PSYCHIATRIE



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

Les données nationales



135 GHT ont été constitués

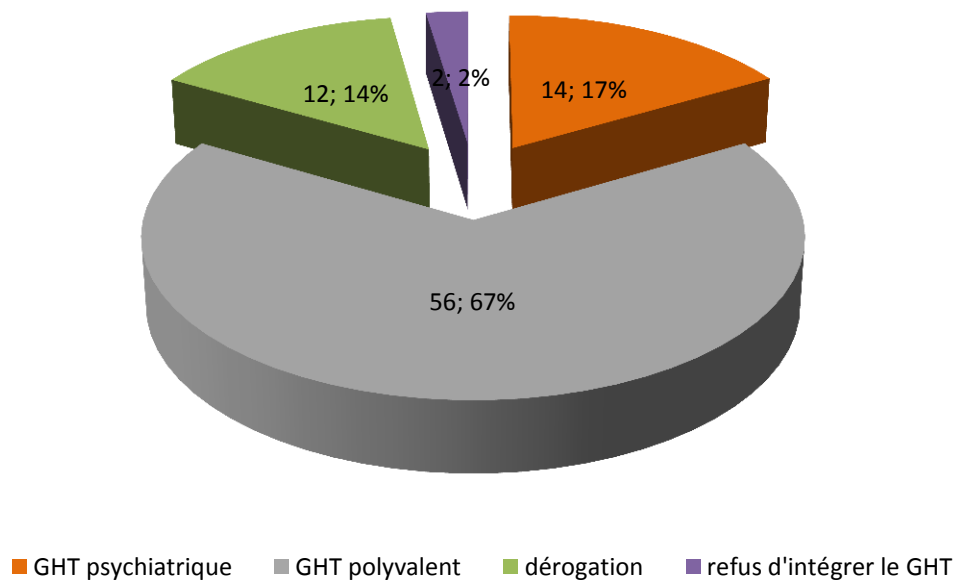
Dont 5 sont des GHT
psychiatriques

Région	Nombre de GHT psychiatriques	Nombre EPSM membres
Bourgogne	1	2
Île de France	3	8
Nord pas de Calais Picardie	1	4
Total	5	14



Données nationales : la situation des Etablissements Publics de Santé Mentale (EPSM)

Répartition des EPSM au regard de leur situation dans les GHT



Liste des EPSM ayant obtenu une dérogation

Raison sociale	ville
020000543 - ETS PUB SANTÉ MENTALE DE L'AINES	PREMONTRE
160000345 - CH CAMILLE CLAUDEL - LA COURONNE	LA COURONNE
190011601 - SITE SPECIALISE HENRI LABORIT	BRIVE-LA-GAILLARDE
280000050 - CH BONNEVAL	BONNEVAL
440001972 - CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON	BOUGUENAI
660000092 - CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY	THUIR
690000088 - CH LE VINATIER	BRON
840000541 - CHS DE MONTFAVET	AVIGNON
890975519 - CTRE HOSPITALIER SPECIALISE D'AUXERRE	AUXERRE
910000330 - C.H.BARTHELEMY DURAND ETAMPES	ETAMPES
930000344 - ETS PUBLIC DE SANTE DE VILLE-EVRARD	NEUILLY-SUR-MARNE
970200069 - CHSP Maurice DESPINOY (ex COLSON)	FORT-DE-FRANCE



Statut juridique et offre de soins

Si la France compte 84 EPSM, l'offre de soins publique de psychiatrie est en réalité assurée par 255 Etablissements Publics de Santé (EPS).

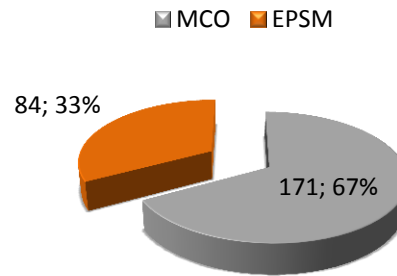
Les EPS MCO représentent à eux seuls 40 % de l'offre de soins publique de psychiatrie avec de fortes disparités en fonction des régions.

Il convient d'ajouter à ces données 266 établissements privés dont 109 à but non lucratif et 157 à but lucratif (les établissements privés n'ont pas été pris en compte dans l'étude, les GHT n'étant obligatoires que pour les établissements publics).

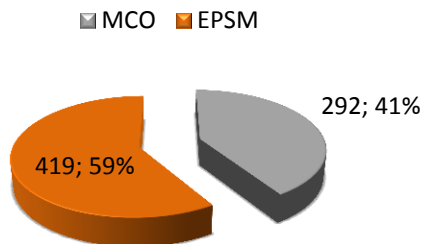


La répartition de l'offre de soins psychiatrique entre les établissements publics de santé autorisés (MCO/EPISM)

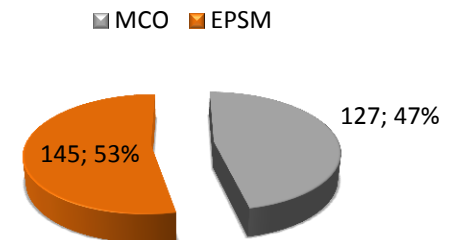
Répartition des établissements publics disposant d'une offre de soin psychiatrique



Répartition des secteurs de psychiatrie générale entre les établissements publics de santé



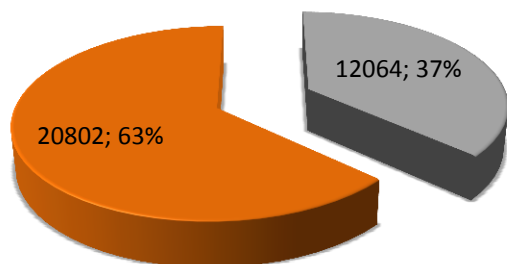
Répartition des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile entre les établissements publics de santé



La répartition de l'offre de soins psychiatrique entre les établissements publics de santé autorisés (suite)

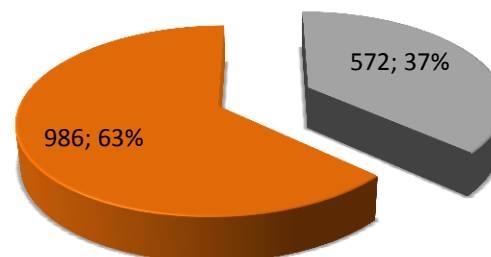
Répartition des lits de psychiatrie générale entre les établissements publics de santé

■ MCO ■ EPSM



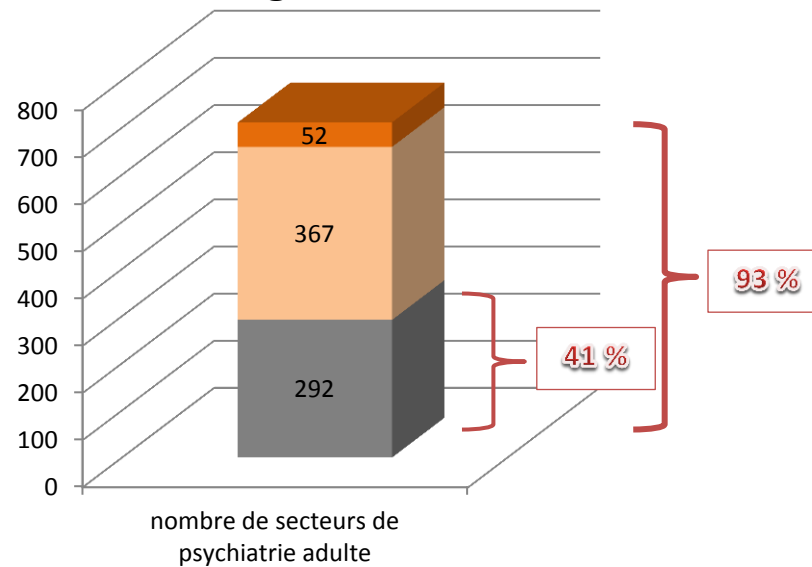
Répartition des CMP de psychiatrie générale ouvert au moins 5 jours par semaine entre les établissements publics de santé

■ MCO ■ EPSM



93 % des secteurs de psychiatrie générale seront désormais gérés dans le cadre d'un GHT polyvalent

Répartition des secteurs de psychiatrie générale



- dépendant d'un EPSM membre d'un GHT psychiatrique
- dépendant d'un EPSM membre d'un GHT polyvalent
- dépendant d'un EPS MCO



Quelle place pour la psychiatrie dans les GHT ?

L'ANALYSE DES CONVENTIONS. PARTIE 1 : L'ÉCHANTILLON



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

L'échantillon

23 conventions constitutives de GHT ont été transmises aux fins d'étude

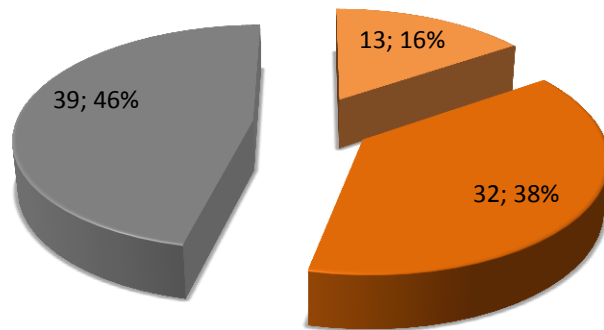
Parmi les établissements parties à ces 23 conventions :

- 48 EPS disposent d'une offre de soins en psychiatrie
- dont 32 EPSM



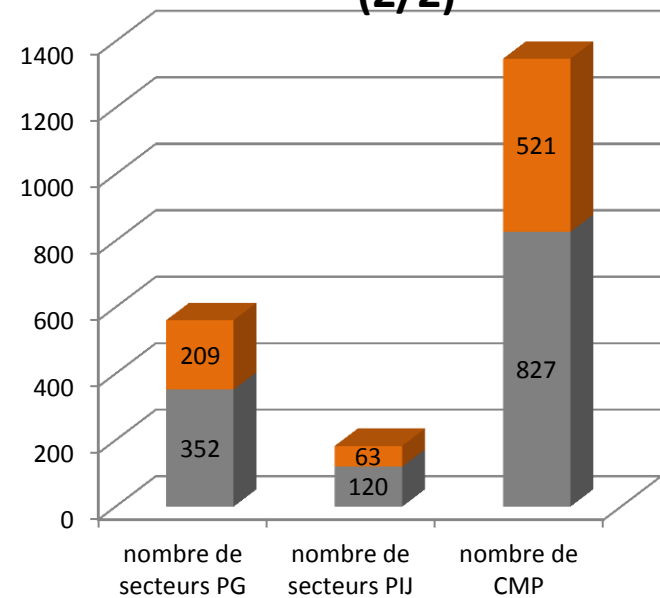
L'échantillon (suite)

Représentativité de l'échantillon (1/2)



- EPSM hors GHT
- EPSM membre d'un GHT dont la convention est prise en compte dans l'étude
- EPSM d'un GHT dont la convention n'était pas disponible au moment de l'étude

Représentativité de l'échantillon (2/2)

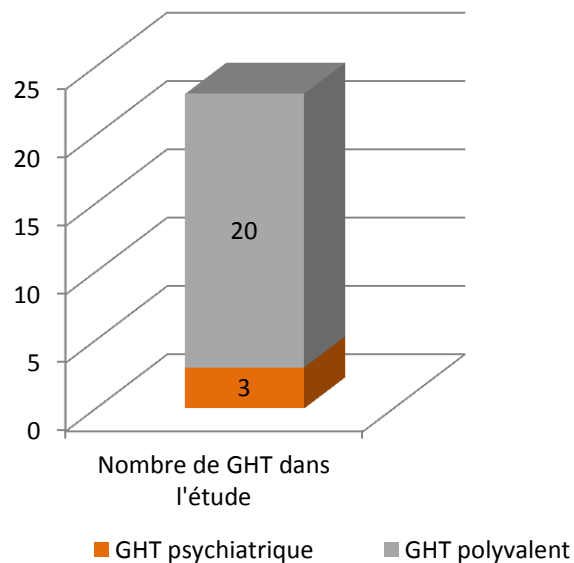


- EPSM membre d'un GHT dont la convention est prise en compte dans l'étude
- Total établissements spécialisés (moins établissements hors GHT)

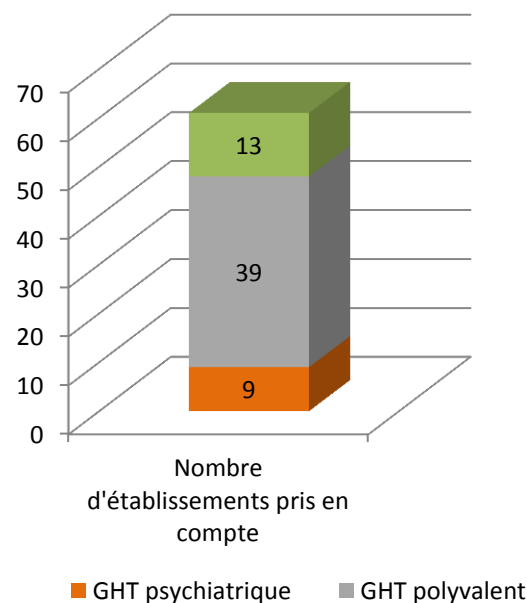


Caractéristiques des 23 conventions transmises

Répartition des conventions en fonction de la spécialisation ou non du GHT



Répartition des EPSM en fonction de la spécialisation ou non du GHT



Quelle place pour la psychiatrie dans les GHT ?

L'ANALYSE DES CONVENTIONS. PARTIE 2 : CONTENU DES CONVENTIONS



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

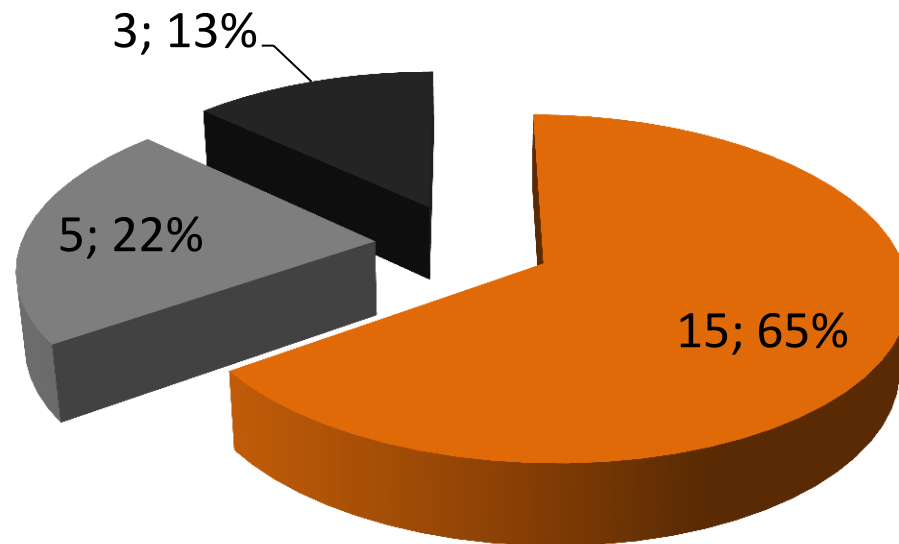
Dispositions introductives

- Sur 23 conventions, 21 GHT ont utilisé le modèle diffusé par les CHU
- Chaque GHT comporte en moyenne 5 établissements (de 2 à 15) dont 3 établissements autorisés en psychiatrie (parmi lesquels 2 sont des EPSM)
- 2 des 23 GHT étudiés comportent des établissements médico-sociaux parmi leurs membres



Le respect du secteur psychiatrique dans la définition de la politique des GHT

répartition des GHT en fonction des références au secteur psychiatrique

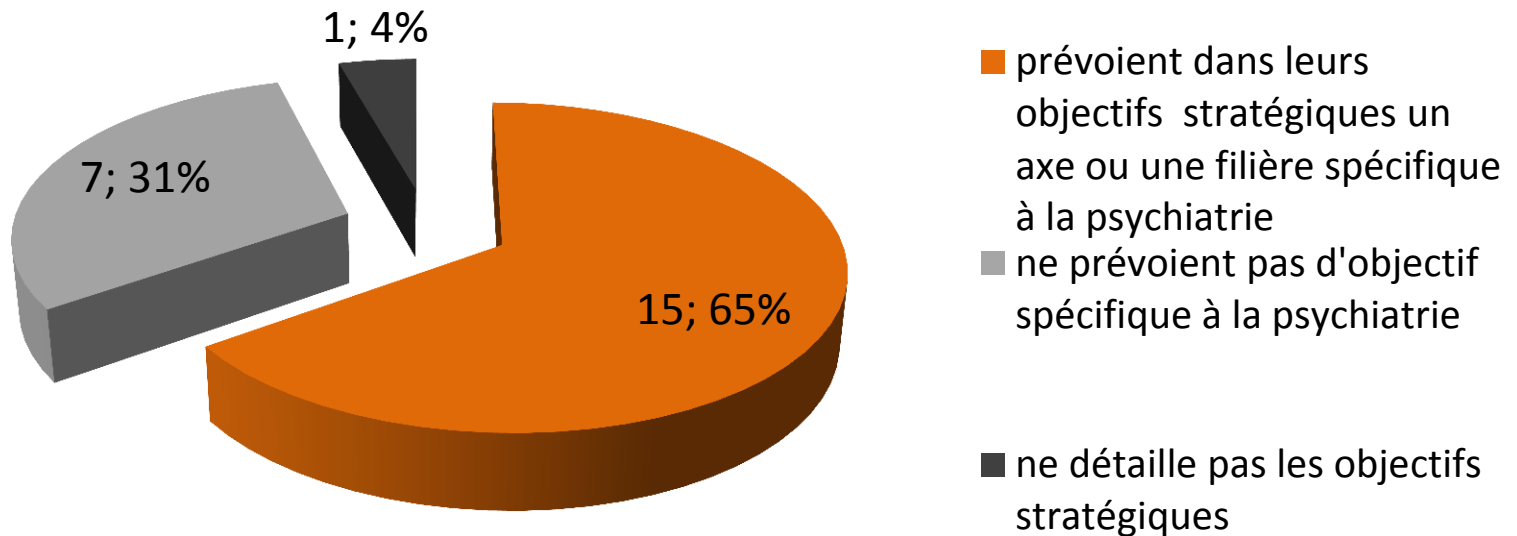


- "A ce titre la stratégie du groupement se fait dans le respect des secteurs psychiatriques"
- Références plus large à l'organisation psychiatrique pré-existante
- Pas de référence au secteur (dont un GHT spécifique à la psychiatrie)



L'existence d'axe ou de filière psychiatrique dans les objectifs stratégiques

Existence d'un objectif stratégique spécifique à la psychiatrie dans les conventions constitutives de GHT



Les objectifs les plus fréquents des axes ou filières spécifiques

- Accès aux soins somatiques
- Addictologie
- Aval, hébergement, lien avec les structures médico-sociales
- Gériatrie-psi
- Gestion de l'urgence et de la crise
- Périnatalité
- Prise en charge des adolescents et jeunes adultes
- Prise en charge des patients en situation de précarité
- Soins aux détenus



LES INSTANCES



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

Le comité stratégique

- Les comités stratégiques comptent en moyenne 29 membres (de 14 à 48 membres)
- Les modalités de vote :
 - 19 GHT renvoient au règlement intérieur
 - 2 GHT prévoient la majorité des 2/3 pour gestion courante et unanimité pour actes constitutifs
 - 1 GHT prévoit la majorité des présents
 - 1 GHT prévoit la majorité des 10/13^{ème}
- Mise en place d'un bureau restreint
 - 11 GHT prévoient un bureau restreint
 - 3 GHT rendent possible la mise en place d'un bureau restreint
 - 3 GHT excluent cette possibilité



L'instance médicale

- Le choix de l'instance médicale
 - 18 GHT ont fait le choix d'un collègue
 - 4 GHT ont fait le choix d'une commission
 - 1 GHT renvoie cette décision à un avenant
- Le nombre moyen de membres des instances médicales est de 29 personnes (avec des variations entre 10 et 58)
- Chaque établissement est représenté soit de façon égale, soit au pro rata du nombre de médecins dans les différents établissements.
- 1 GHT prévoit une répartition des sièges par spécialité et par établissement



L'instance médicale

- La présidence de l'instance médicale
 - 6 GHT prévoient que la présidence est assurée par un praticien issu de l'établissement support
 - 1 GHT prévoit 5 vice-présidents de l'instance médicale du GHT dont 1 représentant la psychiatrie
 - 5 GHT prévoient que les fonctions de président de l'instance médicale de CME sont incompatibles avec les fonctions de chef de pôle



LES GARANTIES OBTENUES PAR LES EPSM



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

Instances spécifiques à la psychiatrie

- 1 GHT prévoit un comité stratégique de psychiatrie
 - Regroupant les directeurs, PCME et directeur des soins des établissements autorisés en psychiatrie
 - « *dans les instances du GHT, toute décision relative à l'organisation des soins de la filière psychiatrique et/ou ayant un impact budgétaire et financier doit préalablement obtenir le vote favorable de l'instance spécifiée ci-dessus.* »
 - La président du comité stratégique de la psychiatrie est assurée de façon tournante par les directeurs des établissements concernés



Les instances spécifiques à la psychiatrie

- 1 GHT prévoit : *« du fait de l'antériorité de l'organisation territoriale de la psychiatrie, il est prévu un ensemble de clauses de garanties spécifiques annexes à la présence convention, en ce qui concerne le pilotage de la filière psychiatrique par l'EPSM, l'articulation avec le niveau départemental et de la communauté psychiatrique de territoire et les Groupements Hospitaliers de Territoire d'association »*



Les instances spécifiques à la psychiatrie

- 1 GHT prévoit une sous commission de l'instance médicale « filière santé mentale »
- 1 GHT prévoit que l'EPSM est l'établissement support de la filière psychiatrie et santé mentale 'et conserve une large autonomie de gestion dans le cadre des moyens spécifiques dont il dispose'



Autres garanties accordées aux EPSM

- Lorsqu'un seul EPSM est membre du GHT il a la charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique de psychiatrie et santé mentale
- *« les avis concernant les filières de prise en charge nécessitent une approbation préalable des représentants médicaux des établissements concernés (au collège médical) »*



LES FONCTIONS MUTUALISEES



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

Fonctions mutualisées

- Le descriptif du fonctionnement de la gestion des fonctions mutualisées est la plupart du temps renvoyé à avenant ou règlement intérieur
- 3 GHT prévoient expressément des comités de gestion et/ ou coordonnateurs par fonction mutualisée. 1 prévoit un passage systématique devant les instances des établissements
- 1 GHT prévoit que chacun des 4 établissements gèrera une fonction mutualisée



Garanties SIH

- « ne fait pas obstacle à ce que chaque établissement puisse conserver des logiciels spécifiques du fait de l'exercice de certaines spécialités. A ce titre l'EPSM continuera à disposer du logiciel Cariatides produit par le GIP Symaris dont il est l'administrateur »
- « le SIH intégrera les besoins spécifiques de l'EPSM concernant le RIMP et les soins sans consentement »



Garanties achats

- 1 GHT prévoit : « l'EPSM conserve la maîtrise de sa politique immobilière, tant en investissement qu'au niveau de la maintenance de son parc immobilier »



Garanties DIM

- 2 GHT prévoient un DIM spécifique à la psychiatrie



COMMUNAUTÉ PSYCHIATRIQUE DE TERRITOIRE ET PÔLES INTER-ETABLISSEMENTS



5ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'INFORMATION MÉDICALE
ET DU CONTRÔLE DE GESTION EN PSYCHIATRIE
22 - 23 SEPTEMBRE 2016 - BRUMATH

Communautés psychiatriques de territoire (CPT)

- 7 GHT prévoient la mise en place de CPT
- 1 GHT rend possible la mise en place de CPT
- 15 GHT n'y font pas référence



Pôle inter-établissements

- 3 GHT prévoient la possibilité de pôle-inter-établissement y compris psychiatrique
- 1 GHT prévoit l'impossibilité expresse de mettre en place un pôle inter-établissement en ce qui concerne la psychiatrie

